

Groupe scolaire Simone Veil



L'équipe éducative est heureuse de vous accueillir dans notre établissement. Nous savons qu'intégrer une nouvelle école peut être intimidant, surtout lorsqu'on ne connaît ni les lieux, ni les personnes, ni les habitudes de fonctionnement.

Pour vous accompagner dans cette découverte, nous avons conçu ce livret d'accueil, en complément du site de l'école : simoneveil93290.toutemonecole.fr. Vous y trouverez les premières informations utiles pour bien démarrer.

Mais rien ne vaut le contact humain ! Si vous avez la moindre question ou besoin d'un renseignement, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Horaires de l'école Simone Veil

- **Accueil du matin** : 7h30 – 8h15
- **Début des cours** : 8h20
- **Matinée** : 8h20 – 11h50
 - Récréation : 10h00 – 10h20
- **Pause méridienne** : 11h50 – 13h40
- **Après-midi** : 13h40 – 16h30
 - Récréation : 15h00 – 15h20
- **Accueil du soir (étude/ateliers)** : jusqu'à 18h30

Informations importantes

- Les **activités pédagogiques commencent dès 8h20 le matin et dès 13h40 l'après-midi**. Il est essentiel que les élèves soient en classe à l'heure pour profiter pleinement de ces temps d'apprentissage.
- En cas de **retard le matin**, les élèves sont priés de se présenter à **10h00**, afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités en classe.
- Pour les **rendez-vous médicaux** pendant le temps scolaire, merci de **tenir compte des horaires de récréation** pour limiter les interruptions pédagogiques.

Vacances scolaires – Zone C (année 2025-2026)

Les élèves de la zone C (académies de Paris, Créteil, Versailles, Montpellier et Toulouse) bénéficieront des vacances aux dates suivantes :

- **Toussaint** : du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025
- **Noël** : du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
- **Hiver** : du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026
- **Printemps** : du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026
- **Été** : à partir du samedi 4 juillet 2026

Réglementation sur les absences

Toute absence scolaire doit être **justifiée par écrit** auprès de l'établissement, que ce soit pour raison médicale, familiale ou autre. Les justificatifs peuvent être un certificat médical, une attestation ou un mot des parents. En cas d'absence **non justifiée**, l'élève est considéré comme en situation d'absentéisme, ce qui peut entraîner un signalement à l'inspection académique et, dans les cas prolongés ou répétés, des mesures administratives pouvant aller jusqu'à la suspension de certaines aides sociales.

Coordonnées de l'école Simone Veil

RNE 0932979H

Groupe scolaire Simone Veil, 160 avenue Pierre Colongo, 93290 Tremblay-en-France

- **Chef d'établissement, M.Deniau : 01 79 95 91 50**
- **Direction des activités d'éducation populaire et de loisirs, Mme Letellier : 01 79 95 91 51**

Mail de l'école (à privilégier): ce.0932979H@ac-creteil.fr

Pour toute question ou communication avec l'équipe éducative, il est **préférable d'utiliser le cahier de liaison** de votre enfant ou d'envoyer un **courriel à l'adresse de l'école**. Ces deux moyens garantissent une transmission rapide et sécurisée des informations. L'école Simone Veil dispose également d'un site provisoire pour suivre les actualités de l'établissement : simoneveil93290.toutemonecole.fr

 Merci de privilégier ces canaux pour toute demande administrative, signalement d'absence ou prise de rendez-vous avec un membre de l'équipe pédagogique.

Mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

En cas de **traitement médical régulier** (asthme, épilepsie, diabète, ...) ou d'**allergie alimentaire**, il est impératif de mettre en place un **PAI** afin d'assurer la sécurité et le bon accueil de l'élève au sein de l'école. Ce document officiel est établi en collaboration avec la famille, le médecin scolaire et l'équipe éducative. Il précise les modalités de prise en charge, les traitements à administrer, les conduites à tenir en cas d'urgence, ainsi que les adaptations nécessaires à la vie scolaire. Sans PAI, l'école ne peut administrer aucun médicament ni prendre de mesures spécifiques. Il est donc essentiel de **signaler rapidement toute situation médicale particulière** au médecin scolaire, afin que le protocole soit mis en place dans les meilleurs délais.

Docteur Beldjoudi, CMS, 3 allée Bullant, 93290, Tremblay-en-France, 01.49.63.01.60

Mail (à privilégier) : cms.tremblay-en-france@ac-creteil.fr

Conduite à tenir en cas de conflit enfantin

Les conflits entre enfants sont fréquents et font partie de leur apprentissage de la vie en société. En tant que parents, il est important d'adopter une attitude **calme, bienveillante et constructive**. Si votre enfant vous rapporte un différend, commencez par **l'écouter sans jugement**, puis encouragez-le à exprimer ses émotions et à chercher des solutions pacifiques. Il est recommandé de **ne pas intervenir directement auprès des autres enfants ou de leurs familles**, mais plutôt de **signaler la situation à l'enseignant ou à la direction**, via le cahier de liaison ou par mail. L'équipe éducative est formée pour accompagner les élèves dans la gestion des conflits et veiller à ce que chacun évolue dans un climat serein et respectueux.

Assurance scolaire : une protection indispensable

L'assurance scolaire est **fortement recommandée** pour tous les élèves, et **obligatoire** pour participer aux activités facultatives organisées par l'école (sorties, classes découvertes, ateliers hors temps scolaire, etc.). Elle doit couvrir à la fois les **accidents corporels** et la **responsabilité civile**. Vous êtes invités à souscrire une assurance auprès de votre organisme habituel (mutuelle, banque, compagnie d'assurance) et à **fournir une attestation à l'école en début d'année**. En cas d'absence de couverture, l'élève pourrait malheureusement se voir exclu des activités extérieures, pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Fiches de renseignements

Les fiches de renseignements doivent être **remises à l'enseignant(e) de votre enfant dans les plus brefs délais**. Elles contiennent des informations essentielles pour garantir la **sécurité et le suivi scolaire** de chaque élève. Il est donc primordial qu'elles soient **complètes, lisibles et à jour**. Tout **changement de coordonnées** (adresse, téléphone, contact d'urgence, etc.) en cours d'année doit être **signalé immédiatement à l'école**, afin de permettre une réactivité optimale en cas de besoin.

Autorisation de publication

Dans le cadre de nos activités pédagogiques et de la vie de l'école, nous souhaitons pouvoir **partager avec les familles des photos et vidéos** illustrant les projets, sorties, événements et moments forts vécus par les élèves. Ces supports permettent de **valoriser le travail des enfants** et de **renforcer le lien entre l'école et les familles**. Pour cela, nous sollicitons votre **autorisation de publication**, afin de diffuser ces contenus sur les supports de communication de l'école (site, blog, affichage, etc.), dans le respect du droit à l'image et de la vie privée. **Merci de nous retourner cette autorisation dans les plus brefs délais**, afin que nous puissions intégrer votre réponse dans nos démarches de communication et vous tenir informés au mieux de la vie de l'école.

Remise des livrets (17 janvier et 20 juin)

La remise des livrets scolaires est un moment clé dans le suivi de la scolarité de votre enfant. Elle permet aux familles de **mieux comprendre son parcours, d'échanger avec les enseignants**, et de **valoriser ses efforts**. C'est aussi l'occasion de **renforcer le lien entre l'école et les parents**, tout en **préparant les prochaines étapes éducatives**. Nous vous invitons à **participer activement à ces rencontres** qui jouent un rôle essentiel dans la réussite scolaire de chaque élève.

Des chaussons pour le confort et l'hygiène en classe

Afin de garantir un environnement propre et agréable pour tous, nous demandons aux élèves de porter des **chaussons en classe**. Cela permet de **préserver la propreté des locaux**, surtout en période humide, tout en assurant **plus de confort** pour les enfants tout au long de la journée. Un petit geste simple qui contribue au **bien-être collectif** et à une ambiance sereine dans l'école.

Nous espérons que ce livret vous aura été utile pour mieux comprendre le fonctionnement de l'école. Nous souhaitons à tous les élèves et à leurs familles une bonne année scolaire, placée sous le signe de la collaboration et de la réussite.